

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

“ *Rendre le peuple meilleur* ”

PARAISANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE : — **Pédagogie** : Cent sixième réunion des instituteurs de Québec. — Rapports des inspecteurs d'écoles. — L'instituteur à la campagne (suite et fin). — **Partie pratique** : Langue française : I, Dictée : La terre—II, Dictée : L'instruction du cultivateur — III, Dictée : Les habitants de l'île Percé. — Exercices de rédaction. — Exercices de mémoire. — Instruction religieuse. — Histoire du Canada. — Langue anglaise. — Réponses aux questions posées par le Bureau des examinateurs catholiques de Québec à la séance de novembre 1893. — **Divers** : Poésie : Le Canada. — Lettre pastorale. — Notes de voyage. — La Terre-Sainte photographiée. — Numéro-souvenir du carnaval. — Actes officiels du département de l'Instruction publique. — Annonces.

Cent sixième réunion des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval, tenue le 27 janvier 1894

Présents : l'honorable M. G. Ouimet, Surintendant de l'Instruction publique, M. l'abbé Th.-G. Rouleau, Principal de l'École normale Laval, M. l'abbé A. Caron, Assistant-Principal, M. J. Ahern, Président de l'Association, MM. F.-X. Toussaint et J.-B. Cloutier, anciens professeurs, MM. J. Prémont et C. Bouchard, inspecteurs d'écoles, MM. N. Lacasse, J. Létourneau, C. Lefèvre, D. Frève, J. Cloutier, P. Provençal, A. Guay, N. Tremblay, O. Pagé, L. Bergeron, P. Déchène, E. Marié, H. Tremblay, H. Simard, T. Simard, J. Paradis, E. Gagnon, J. Déga-

gné, Th. Blais, O. Perron, C.-J. Magnan ; MM. les abbés Paradis et Fournier, maîtres-d'étude, et les élèves-maîtres de l'École normale.

Séance du matin.

La séance du matin est ouverte sous la présidence de M. J. AHERN.

On donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion, qui est adopté.

MM. CHABOT et MARIÉ, qui devaient traiter chacun un sujet pédagogique, ne répondent pas à l'appel : le premier est absent, le second n'a pu préparer sa conférence pour cause de maladie.

M. le PRÉSIDENT invite alors M. LEFÈVRE à donner la conférence sur le dessin qui avait été ajournée lors de la réunion du 30 septembre 1893, vu l'absence de ce monsieur, ce jour-là.

La question du dessin

M. LEFÈVRE dit que, réflexion faite, il en est arrivé à la conclusion qu'il est inutile, pour le moment, de traiter la question du dessin au point de vue méthodologique. Ce qu'il nous faut, d'abord, c'est une marche à suivre, une direction pédagogique, en un mot un programme bien défini. Tant que les autorités ne jugeront pas à propos de nous tracer la route, il vaut mieux nous taire : autrement c'est frapper dans le vide.

M. le PRÉSIDENT : C'est par déférence pour M. Lefèvre que j'ai remis la question du dessin sur le programme de la séance.

M. LEFÈVRE : je comprends très bien la chose, M. le président.

M. MAGNAN : Mais, M. Lefèvre, ne vaudrait-il pas mieux mettre tout de suite les instituteurs en mesure d'enseigner cette branche suivant la vraie méthode. Si le dessin était mieux enseigné dans nos écoles, les parents et les autorités en comprendraient peut-être mieux l'importance ?

M. LEFÈVRE : Tout le monde admet la nécessité du dessin : le mal ne vient pas de là. Je le répète : tant que nous n'aurons pas de programmes bien définis, que ces programmes ne seront pas mis en force d'une manière sérieuse, cette question du dessin n'avancera pas d'un pouce.

Enseignement de l'anglais d'après la méthode naturelle

M. J. AHERN donne ensuite une leçon pratique d'anglais qui intéresse vivement l'auditoire durant près d'une heure.

Avant de commencer sa leçon, M. Ahern pose les principes généraux qui suivent :

"Enseigner une langue d'après la méthode naturelle c'est donner une connaissance pratique de cette langue sans l'intermédiaire d'une autre langue.

Nous essayons de présenter à nos élèves des difficultés semblables à celles que les enfants rencontrent lorsqu'ils commencent à parler leur langue. Pour vaincre ces difficultés ils sont obligés de se servir des mêmes moyens que les enfants.

Nous commençons par montrer quelques objets que nous nommons en même temps.

Ensuite nous demandons aux élèves de montrer ces objets ou d'autres objets semblables.

Et enfin nous montrons ces objets et demandons aux élèves de les nommer. La

réponse doit être toujours une phrase complète.

En résumé :

1° Le professeur montre et nomme. L'élève regarde et écoute.

2° L'élève montre.

3° Le professeur questionne ; — l'élève répond."

Puis il invite une douzaine d'élèves-maîtres qui viennent se ranger en demi-cercle en face de l'assemblée. Alors commence la leçon pratique. (Il est supposé, pour les besoins de la leçon, que les élèves-maîtres ignorent *absolument* l'anglais.)

Le professeur se place de manière à être vu de la classe entière, et désignant les différentes parties de la tête, il les nomme en même temps : *head, hair, forehead, right eye, left eye*, etc. Il répète deux ou trois fois et dit alors à chaque élève :

Show me your head. Lorsque les élèves ne comprennent pas, le professeur NE LEUR DONNE PAS LE MOT FRANÇAIS, mais il indique de la main ce qui est désigné par le mot *head* et exige que les élèves en fasse autant. Il continue de même pour chaque mot de la leçon et varie les exercices sur cette leçon jusqu'à ce que les élèves soient en état d'indiquer *instantanément* les parties nommées, quel que soit l'ordre suivi, enfin jusqu'à ce que le nom anglais *réveille* l'idée de la chose.

Par le même procédé, M. AHERN fait comprendre la nature des prépositions *on, under, between*, etc., et initie les élèves à se servir convenablement de quelques-uns des verbes les plus usités dans le langage journalier.

Le conférencier demande ensuite à M. Albert Guimont, élève-maître de deuxième année, s'il veut bien donner une leçon d'anglais à quelques-uns de ses confrères, d'après la méthode naturelle. M. Guimont se rend de bonne grâce à l'invitation du professeur et accomplit admirablement la tâche imposée.

En résumé, d'après cette méthode, voici :

CE QU'IL FAUT FAIRE

Préparer la leçon avec soin.

Veiller sur sa prononciation (1);

Exercer : 1^o l'oreille de l'élève; 2^o la voix; 3^o l'œil.

Veiller sur la prononciation des élèves.

Aller des choses aux mots anglais.

Parler anglais aux élèves et les faire parler anglais.

Enseigner la lecture en suivant l'ordre :

1^o les choses; 2^o les mots; 3^o les sons; 4^o les lettres.

CE QU'IL FAUT ÉVITER

De parler français aux élèves.

De donner des explications en français.

D'aller du mot français au mot anglais ou du mot anglais au mot français.

De faire traduire de l'anglais en français ou du français en anglais.

D'enseigner la lecture aux élèves avant qu'ils soient capables de comprendre ce qu'ils lisent.

D'enseigner les lettres avant la lecture.

D'obliger les élèves de se pourvoir de grammaires anglaises.

Séance de l'après-midi.

Elle commence à 2 heures, sous la présidence de M. J. AHERN.

Le PRÉSIDENT invite les membres de l'Association à discuter le sujet suivant :

L'uniformité des livres classiques

M. LACASSE demande à M. LEFÈVRE si en Europe l'uniformité des livres existe ?

M. LEFÈVRE : Plusieurs gouvernements ont tenté cette réforme, mais sans succès.

L'idée est sans doute magnifique, mais elle n'est pas réalisable. En France, où la centralisation scolaire est à peu près parfaite, l'uniformité des livres n'existe pas, on n'a jamais pu opérer cette réforme. Ici, il nous faut d'abord des programmes : alors, on fera des livres conformes à ces programmes.

M. LACASSE désapprouve complètement le projet, car en le mettant à exécution on commettrait de criantes injustices et le succès des écoles n'y gagnerait rien. L'uniformité des livres est désirable dans une même institution ; dans les autres cas, il vaut mieux laisser toute liberté à ceux qui se sentent la force de publier des livres : libre au Conseil de ne pas approuver ces livres.

M. TOUSSAINT croit qu'une telle réforme ferait plus de mal que de bien à la classe enseignante, car un changement complet de livres bouleverserait les maîtres, les maîtresses et les élèves.

M. PRÉMONT ne partage pas cet avis, mais il n'entrevoit pas la possibilité d'obtenir l'uniformité des livres classiques d'une manière absolue. Ce n'est pas ce qui presse le plus dans notre province : on devrait commencer par encourager convenablement les instituteurs et les institutrices qui font leur devoir.

M. N. TREMBLAY est en faveur de ce projet qu'il préconise longuement. Il considère cette question 1^o au point de vue de l'économie, 2^o au point de vue de l'uniformité dans l'enseignement. Si une série unique de manuels de classe était adoptée, les mêmes livres serviraient dans toutes les écoles de province ; de là une grande économie pour les parents. Les livres étant les mêmes partout, nous ne verrions pas comme aujourd'hui trois ou quatre grammaires, deux ou trois sortes de livres de lecture, etc., dans une même école. Devant l'intérêt général, l'intérêt particulier doit s'effacer.

M. AHERN dit que dans Ontario l'uniformité

(1) On peut se procurer un bon dictionnaire anglais pour 15 cts ; un meilleur pour 25 cts, et un très bon pour 50 cts à \$2.50.

mité des livres existe. Sans vouloir discuter la question, il est d'avis que le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique doit avoir de graves raisons pour tenter une pareille entreprise.

M. le PRÉSIDENT sait que la classe ouvrière souffre énormément de la diversité de nos livres d'écoles. La ville de Montréal, surtout, se plaint de l'état de chose actuel. M. AHERN ne croit pas le projet réalisable.

M. MAGNAN : L'uniformité des livres offre de grands avantages et de très grands désavantages. De la manière que le Comité catholique a posé la question, il faut reconnaître :

1° Que le concours proposé permettrait à bien des talents ignorés de se faire jour ; 2° Les primes et les bénéfices réalisés par la vente des livres profiteraient directement aux instituteurs et aux institutrices en augmentant leur traitement ; 3° L'uniformité des livres amènerait l'uniformité des méthodes pédagogiques et probablement l'amélioration des procédés d'enseignement ; 4° La question économique aurait tout à y gagner.

D'un autre côté : 1° L'uniformité des livres *tuerait* l'initiative personnelle. Lorsqu'une série de livres aura été adoptée indéfiniment, personne ne songera à étudier, ou à faire profiter les autres de ses talents, de son travail et de son expérience. On aura donc imposé une barrière au génie, mis des bornes à l'intelligence. Les générations d'instituteurs et d'institutrices qui nous suivront se verront d'avance marquées d'incapacité. 2° On ne pourrait mettre la loi de l'uniformité en force sans commettre de graves injustices envers les auteurs dont les livres sont actuellement approuvés. 3° Cette nouvelle loi serait-elle plus applicable que celle qui existe déjà et qui décrète l'*uniformité* par municipalité.

Ce qu'il y aurait de mieux à faire, ce serait : 1° de mettre à exécution, d'une manière sérieuse, la loi déjà existante ; 2° choisir avec la plus grande sévérité les nouveaux livres

classiques et reviser sérieusement l'ancienne liste de manière à jeter au panier tous les manuels qui ne sont pas conformes aux règles de la méthodologie ; 3° indiquer les principes pédagogiques qui doivent présider à la composition de tout livre de classe, laissant à chaque auteur une grande liberté dans l'exécution du plan. Ainsi, il y aurait uniformité de méthode, mais diversité d'application.

M. LEFÈVRE est d'avis que l'instituteur doit être libre de se servir de l'outil de son choix : tout ce qu'on peut exiger de lui, c'est qu'il se conforme aux programmes. Du moment que les résultats désirés sont obtenus, on n'a pas à s'inquiéter de la route qui a été suivie. Avant de songer à l'uniformité des livres, que l'on nous donne des programmes clairs, détaillés et accompagnés de conseils pédagogiques.

M. J.-B. CLOUTIER ne croit pas le projet réalisable. Les ennuis de toutes sortes qu'occasionnerait un changement radical de livres ne seraient pas compensés par une somme égale de bons résultats.

M. L'ABBÉ ROULEAU : L'idée de l'uniformité des livres classiques, en elle-même, est magnifique, à la condition, 1° que les nouveaux livres soient *pédagogiques*, 2° qu'ils soient conformes aux saines doctrines, 3° que la réforme proposée ne lèse aucun droit acquis. M. le Principal regarde le projet comme irréalisable. Il vaudrait mieux commencer par faire des programmes et exiger qu'on les suive.

Le débat terminé, M. l'inspecteur Prémont propose, secondé par M. Lacasse :

Qu'un comité composé de MM. J. Ahern, C.-J. Magnan, N. Lacasse, J. Prémont, soit nommé avec mission d'étudier cette question de l'*uniformité des livres* et de faire rapport à la séance de mai prochain.—Adopté.

M. le PRÉSIDENT invite M. Prémont à rendre compte de ce qui a été proposé à la dernière réunion de la commission administra-

tive de la caisse de retraite des instituteurs, relativement à la loi du fonds de pension.

M. PRÉMONT répond que l'étude des amendements projetés n'est pas encore terminée. Ces amendements seront soumis à l'Association au mois de mai prochain, bien avant la prochaine session de la Législature.

L'honorable SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE termine la séance par les remarques qui suivent :

“ Messieurs les instituteurs de la circonscription de Québec.

J'ai suivi avec le plus vif intérêt tout ce qui s'est fait, tout ce qui a été dit aujourd'hui dans cette salle. Ce matin, en assistant à la leçon pratique de M. Ahern, j'éprouvais un véritable bonheur. J'étais témoin de ce que la science et l'art réunis peuvent produire de beau, de bien et d'utile. M. Ahern, après vous avoir vu à l'œuvre, je comprends pourquoi votre réputation d'excellent professeur est si solidement établie.

Le débat concernant l'uniformité des livres ne m'a pas moins intéressé. A la prochaine réunion du Comité catholique, je dirai à mes honorables collègues tout ce que j'ai entendu ici sur ce sujet. Nul doute que les opinions que vous avez émises seront d'un grand secours au comité”.

M. le PRÉSIDENT remercie M. le Surintendant des compliments trop flatteurs qu'il lui a adressés, et dit qu'en cette circonstance le mérite appartient à M. le Principal de l'école normale Laval, qui ne perd jamais une occasion d'introduire dans la maison qu'il dirige tout ce qu'il y a de plus nouveau, en même temps que de plus rationnel, en fait de méthode d'enseignement.

A la prochaine réunion, MM. J. Chabot et E. Marié, donneront chacun une conférence. La séance ayant été terminée avant qu'un sujet de discussion fut choisi, M. le SECRÉTAIRE prend sur lui de soumettre le suivant : *L'enseignement du français, tel que*

donné actuellement dans la plupart des écoles de la province de Québec, est-il suffisant ?

Et la séance est ajournée au dernier samedi de mai 1894.

Vraie copie,

C.-J. MAGNAN,

Secrétaire de l'Association des instituteurs de Québec.

Rapports des inspecteurs d'écoles

GLANURES

Neuf maisons d'école ont été réparées cette année, et deux ont été rebâties. Il en reste bien peu en mauvais état, et j'ai lieu d'espérer que durant la vacance plusieurs seront reconstruites. Le mobilier des écoles laisse à désirer un peu partout, et il en sera ainsi, je crois, aussi longtemps que le département n'imposera pas aux commissaires de règle fixe pour la confection de ce mobilier, comme il le fait pour la construction des maisons d'école. Une bonne réforme à opérer encore serait de déterminer la dimension du tableau noir. Ces tableaux de deux pieds par quatre que je trouve dans plusieurs écoles ne sont certainement pas suffisants.

Cette année, un bon nombre d'institutrices non brevetées ont enseigné dans mon district. Quelques-unes ont donné satisfaction, il est vrai, mais je ferai remarquer quand même que cette permission d'engager ces jeunes personnes a été bien *accommodante* pour quelques municipalités qui, avec les prix offerts, ne pouvaient se procurer les services d'institutrices brevetées.

Dans la plupart des municipalités, l'octroi du dernier semestre qui est envoyé du département dans le mois de septembre sert à compléter le paiement du salaire des institutrices ;

c'est retarder un peu trop le paiement d'un salaire fort peu élevé.— (J.-E. BELCOURT, *Nicolet.*)

La mauvaise habitude qu'ont les commissaires d'écoles d'engager des institutrices non brevetées me paraît excessivement préjudiciable aux intérêts bien entendus de l'instruction dans nos campagnes. Ces institutrices n'ont, en général, ni les connaissances, ni les aptitudes requises, et les progrès, dans leurs écoles sont aussi rares que la discipline y est peu connue. Quelques-unes, il est vrai, réussissent assez bien ; mais le nombre en est si limité, qu'il semble qu'on ne devrait pas tolérer plus longtemps une telle liberté.

.....
Ce n'est qu'en étudiant, et en étudiant beaucoup même, que l'on peut devenir bon professeur. Et comme nos institutrices, en général, semblent croire qu'elles ont épuisé le réservoir des sciences humaines, en apprenant le peu qu'il faut savoir pour obtenir un brevet permettant d'enseigner dans les écoles élémentaires, elles n'étudient plus, et leurs livres ne s'ouvrent que pour faire lire les enfants : aussi, loin de se perfectionner dans l'art de l'enseignement, elles oublient bientôt ce qu'elles ont si péniblement appris au couvent ou à l'école, elles enseignent d'une manière peu intelligente, et finissent inévitablement par devenir de misérables nullités, dont les services sont impitoyablement refusés partout où l'on s'intéresse à l'avenir de la jeunesse. Si l'on pouvait arriver à obliger tous les membres laïcs du corps enseignant à subir, tous les trois ou quatre ans, un examen sérieux sur toutes les matières du programme d'études, je crois qu'il en résulterait un bien considérable : on forcerait ainsi les incapables à étudier, ou à disparaître de la scène pour faire place à d'autres plus en état d'instruire nos enfants.

(L.-H. BELLEROSE, *Ste-Monique.*)

L'instituteur à la campagne

(suite et fin)

Avec toute la réserve possible et sans vouloir blesser qui que ce soit, je me permets encore de dire ce qui suit :

Nos vénérables curés, tout occupés qu'ils sont, tant au spirituel qu'au temporel, devraient prendre une part plus active au fonctionnement des écoles de leur localité. J'ai toujours remarqué avec bonheur qu'une paroisse où le curé s'intéresse activement au bon fonctionnement des écoles, autant que ses occupations le lui permettent, au moins, j'ai toujours remarqué, dis-je, que ces écoles réussissent et progressent rapidement, tandis qu'ailleurs on voit tout le contraire. Il est aussi de la plus haute importance, sous tous rapports, que l'instituteur soit en bons termes avec l'autorité religieuse : sans cet accord parfait, impossible pour lui de faire le bien et de jouir de la confiance du public. Je dis sous tous rapports, car cet accord importe aux parents, aux enfants, à la paroisse tout entière ainsi qu'à l'instituteur lui-même, au bonheur, aux succès et aux intérêts temporels de tous. En effet, il est très difficile dans une paroisse que les affaires scolaires puissent prospérer, à moins que le curé ne les dirige, et c'est un grand malheur pour l'éducation, lorsqu'on le force par quelque manière à ne point s'en mêler.

Je dirai plus encore, c'est peut-être trop, mais qu'on me le pardonne : le curé devrait être sourd aux remarques déplacées et insensées qui pourraient se faire sur son compte et s'occuper de la grave question de l'instruction primaire quand même, surtout lorsqu'il est prié de le faire par l'instituteur ou l'institutrice, car notre chère jeunesse, pendant cette fin de siècle, où le mal semble vouloir atteindre à son apogée, a besoin plus que jamais d'une surveillance ferme et incessante ;

si l'on veut qu'elle sème du bon grain, à nous de le lui fournir, on ne peut s'attendre à cueillir des roses, dans un champ où l'on ne sème que des chardons.

X.

PARTIE PRATIQUE

Langue française

I

COURS PRÉPARATOIRE

DICTÉE

II

LA TERRE

A la surface de la terre on voit des mers, des montagnes, des rivières, des forêts, des déserts, des champs, des prés, des jardins. Elle nourrit depuis l'énorme baleine, jusqu'à la petite mouche, depuis la petite fleur de la vallée jusqu'au grand chêne de la forêt. L'homme est le plus parfait de tous ces êtres.

VICTOR HENRION.

EXERCICES : — Faire souligner les noms du genre masculin *d'un trait* et les noms du genre féminin de *deux*. — Faire la liste des adjectifs contenus dans la dictée.

II

COURS ÉLÉMENTAIRE

DICTÉE

L'INSTRUCTION DU CULTIVATEUR

“ Je ne veux pas faire de mon fils un *notaire*. Il en saura toujours assez pour être cultivateur.” Voilà ce qu'on entend encore *communément* répéter dans les campagnes. En savoir assez pour être cultivateur ! mais le vrai cultivateur apprend jusqu'à sa dernière

heure. *Parce qu'on* laboure, parce qu'on sème, parce qu'on récolte, est-on *en droit* de se croire cultivateur ? Lorsqu'on voit les nombreuses difficultés que présente l'*exploitation* de la moindre *parcelle*, peut-on jamais prétendre que le laboureur saura trop. Il peut, il est vrai, regarder autour de lui et, *pourvu qu'il soit accessible* au progrès, il profitera des leçons de l'expérience ; mais qu'il se donne donc par l'instruction la possibilité d'apprendre ce qui se fait ailleurs et de comprendre les conseils des *agronomes*.

EXPLICATION

Un notaire : (de *notare*, noter) chez les anciens, l'esclave chargé de prendre des *notes* ; au moyen âge, le clerc qui rédigeait les *chartes* pour le seigneur ; aujourd'hui, l'officier ministériel qui reçoit et rédige les actes entre particuliers. = *Communément* : très souvent, presque partout. = *Parce que* : en deux mots peut toujours se remplacer par une locution conjonctive : attendu que, vu que. = *L'exploitation* : la culture de façon à en tirer profit, bénéfice. = *Parcelle* : un diminutif de *part* ; en terme de *cadastre*, chaque petite portion de terre séparée des autres et appartenant à un propriétaire différent. = *Pourvu que* : à la condition que ; — *être pourvu ?* = *Accessible* : capable de comprendre, de sentir les progrès. = *Les agronomes* : les savants qui s'occupent des procédés de culture, de l'étude des engrais, etc.

III

COURS MODÈLE

DICTÉE

LES HABITANTS DE L'ÎLE PERCÉ

Le plateau *verdoyant* de l'île Percé est semé de points *brillants*, tantôt *stationnaires*,

tantôt mobiles : ce sont les habitants ailés de ce lieu, les uns *couvant* leurs œufs dans la *sécurité* la plus profonde, les autres *veillant* sur la famille nouvellement éclosée. Cette ville *aérienne* se divise en deux quartiers bien distincts : celui des cormorans et celui des goélands. Si un individu d'une des tribus ose franchir la limite assignée à ceux de sa plume, cet empiètement n'est jamais toléré en silence. Une *clameur* formidable formée de milliers de cris, retentit dans les airs et se fait entendre quelquefois à la distance de plusieurs milles ; une nuée, semblable à un brouillard épais de neige, s'élève au-dessus du camp souillé par la présence de l'étranger. Les envahisseurs sont-ils nombreux, une *colonne* se détache de la masse des habitants du territoire menacé, et, *décrivant* un demi-cercle, va attaquer les ennemis sur les derrières. Comme les défenseurs de la patrie sont toujours forts sur le sol natal, les étrangers *doivent* céder et *déguerpir* devant les coups de bec et les malédictions de leurs adversaires.

L'abbé J.-B.-A. FERLAND.

o EXPLICATIONS DE MOTS. — *Percé* : Rocher énorme percé en forme de voûte et formant une île sur la côte de Gaspé, sud de la baie du même nom. — *Stationnaires* : à l'état de repos, d'arrêt. — *Sécurité* : confiance, tranquillité d'esprit. — *Aérienne* : élevée dans les airs. — *Tribu* : une tribu est un ensemble de familles qui chez les peuples nomades vivent sous un même chef. Un tribut est un impôt payé comme marque de dépendance. — *A ceux de sa plume* : c'est-à-dire à ceux de son espèce. — *Colonne* : pris ici dans le sens militaire ; signifie une ligne de troupes profonde et serrée ; faire remarquer que *colonel* ne prend qu'un n. — *Déguerpir* : se sauver par crainte ou par force. *Malédictions* : paroles qui souhaitent le malheur ; ici, cris de colère des oiseaux.

EXERCICES : *Verdoyant, brillants, couvant, veillant* : distinction entre le *participe présent* et l'*adjectif verbal*. Le *participe* exprime une action passagère, l'*adjectif* exprime la qualité, l'état, la manière d'être du mot auquel il se rapporte. Ainsi *verdoyant* exprime l'état du plateau auquel l'herbe donne une couleur verte, *brillants* exprime une qualité des points : ces mots sont *adjectifs* ; *couvant, veillant* expriment l'action des oiseaux ; ce qu'il font ; ces mots sont *participes présents*. Signaler les *adjectifs* : *Extravagant, fatigant, intrigant... convaincant, vucant...* dont les participes correspondants sont : *extravagant, fatiguant... convainquant...* — *Clameur* : indiquer les dérivés de ce mot : *réclame, réclamer, réclamation, proclamer, proclamation.* — *Décrivant* : verbe *décrire*, radical *écrire* ; du latin *scribere*, dérivés *inscrire, circonscrire, prescrire, proscrire, souscrire* ; faire indiquer les noms : *description, inscription.....* — *doivent* : verbe *devoir* ; faire conjuguer les temps simples : Je dois... Nous devons... Je devais... Je dus... Je devrai... Je devrais... Que je doive, que nous devions... Que je dusse... qu'il dût... — devant, dû, due.

Exercices de rédaction

I

Dites quels sont les animaux qui nous fournissent les matières premières servant à faire le beurre, le fromage, la graisse, le boudin, les saucisses, le saucisson, le jambon.

Ex. :— LA VACHE FOURNIT LE LAIT.

II

L'élève remplacera par un adjectif les mots en italique :

Un enfant *qui craint le froid.* — Les pluies *du printemps.* — La chaleur *du soleil.*

—Les régions du pôle.—L'instruction du soldat.—Les services de la poste.—L'administration des forêts.—Le pouvoir de faire les lois.—Le son de l'argent.—Le son du cristal.—Un journal qui paraît chaque semaine.—Des droits qui existent depuis un siècle.—Un combat où le sang a coulé.—Un cours d'eau qui peut porter des bateaux.—Une source qui ne s'épuise jamais. Une plante qui vit plusieurs années.

Ex. :—UN ENFANT FRILEUX.

III

L'élève complètera les phrases suivantes, suivant les indications données :

Ainsi que cela a été entendu... (*compléter par une proposition principale*). — Les événements... (*proposition incidente commençant par dont*) se sont écoulés au dix-septième siècle. — Le fantassin transporte avec lui... (*plusieurs compléments directs*). Lorsque vous avez à faire une besogne pressée ... (*proposition principale*). — Ne faites pas la chasse aux petits oiseaux... (*proposition incidente commençant par qui*). Puisque vous n'êtes pas capable de travailler seul ... (*proposition principale*). — Vous commencerez votre croquis ... (*proposition subordonnée commençant par quand*).

Ex. : Ainsi que cela a été entendu, vous reviendrez demain.

Exercices de mémoire

I

JE SERAI BOULANGER

Une veuve, à ses fils, assis sur ses genoux,
Demandait tendrement : " Que ferai-je de vous ? "
Elle était pauvre, hélas ! mais, dans son cœur de

[mère.

Rêvait pour ses enfants fortune moins amère,
Et, devant l'âtre vide, ainsi que le buffet,
Voyait Paul général et Gustave préfet.
Les deux frères songeaient ;... et chacun en soi-même
Cherchait une réponse à ce grave problème.

La veuve interrogea, de nouveau, ses enfants.

— Voyons, dit-elle à Paul (un bambin de sept ans), Réponds : Que feras-tu ? — Jo serai militaire !

Dit Paul, en agitant un sabre imaginaire.

Fière de lui, sa mère aussitôt l'embrassa :

— Bravo ! s'écria-t-elle. Eh bien nous verrons ça.

Et toi, fit-elle alors au plus petit bonhomme.

Que feras-tu plus tard, quand tu seras un homme ?

— Moi, répondit l'enfant, je serai boulanger,

Pour que, toujours, maman ait du pain à manger.

VICTORIEN MAUBRY.

II

LA BROUSSE

" Morbleu ! dis-je un jour à mon domestique, c'est pour la troisième fois que je vous ordonne de m'acheter une brosse. Quelle tête ! Quel animal ! " Il ne répondit pas un mot, il n'avait pas répondu la veille à une pareille *incartade*. " Il est si exact," disais-je ; je n'y *concevais* rien. " Allez chercher un linge pour nettoyer mes souliers," lui dis-je en colère ; pendant qu'il allait, je me repentai de l'avoir ainsi *brusqué*. Mon *courroux* passa tout à fait lorsque je vis le soin avec lequel il tâchait d'ôter la poussière de mes souliers sans toucher à mes bas ; j'appuyai ma main sur lui en signe de réconciliation. " Quoi, dis-je alors en moi-même, il y a donc des hommes qui décrochent les souliers des autres pour de l'argent ! " Ce mot : argent, fut un trait de lumière qui vint m'éclairer ; je me ressouvins tout à coup qu'il y avait longtemps que je n'en avais point donné à mon domestique. " Joannetti, lui dis-je en retirant mon pied, avez-vous de l'argent ? " *Un demi-sourire de justification* parut sur ses lèvres à cette demande. " Non, Monsieur, il y a huit jours que je n'ai plus le sou ; j'ai dépensé tout ce qui m'appartenait pour vos petites *emplettes*. — Et la brosse ! c'est sans doute pour cela ! " Il sourit encore. Il aurait pu dire à son maître : " Non, je ne suis point une tête vide,

un animal, comme vous avez eu la cruauté de le dire à votre fidèle serviteur. Payez-moi vingt-trois livres dix sous quatre deniers que vous me devez, et je vous achèterai votre brosse". Il se laissa maltraiter injustement plutôt que d'exposer son maître à rougir de sa colère. Que le ciel le bénisse ! "Tiens, Joannetti, tiens, lui dis-je, cours acheter une brosse.—Mais, Monsieur, voulez-vous rester ainsi, avec un soulier blanc et l'autre noir ?—Va, te dis-je, acheter la brosse ; laisse laisse cette poussière sur les souliers." Il sortit. Je pris le linge et je nettoyai délicatement mon soulier gauche, sur lequel je laissai tomber une larme de repentir (1).

X. DE MAISTRE. (2)

Instruction religieuse

PREUVES DE LA DIVINITÉ DE JÉSUS-CHRIST

(Suite et fin)

26. *Comment la durée de l'Eglise prouve-t-elle la divinité de Jésus-Christ ?*

La durée de l'Eglise prouve la divinité de J.-C., parce que, si J.-C. n'était pas Dieu, son Eglise n'aurait pas résisté aux puissances humaines, qui n'ont cessé de l'attaquer depuis qu'elle existe, et qui ont partout renversé ce qui venait des hommes.

27. *Quelles sont ces puissances humaines impuissantes contre l'Eglise de Jésus-Christ ?*

(1) Expliquez aux élèves les mots en italique.

(2) XAVIER DE MAISTRE, l'auteur du récit que nous venons de lire, est né à Chambéry en 1764 et mort en 1852. Il était frère du célèbre philosophe et publiciste Joseph de Maistre. Il a composé plusieurs nouvelles (ou romans très courts) qui sont des chefs-d'œuvre de simplicité, de goût et de sentiment : *le Lépreux de la cité d'Anse*, *le Prisonnier du Caucase*, *le Voyage autour de ma Chambre*, *la Jeune Sibérienne*.

Ces puissances humaines sont :

1^o *La force des armes ou force brutale*, que tous les rois de la terre, et en particulier les empereurs romains, ont employée contre l'Eglise dès sa naissance, et qui a fait douze millions de martyrs ;

2^o *La force de l'esprit humain ou force intellectuelle*, qui, sous le nom d'hérésie et de philosophisme ou fausse philosophie, a fait de formidables efforts pour renverser l'Eglise ;

3^o *La force de la corruption des vices*, qui, à plusieurs reprises surtout, a tenté de corrompre, de dégrader, de ramener au paganisme l'Eglise de J.-C. Et cette Eglise a triomphé pendant dix-huit siècles, triomphe aujourd'hui et triomphera jusqu'à la fin du monde de toutes ces puissances, car son divin fondateur a promis que les forces de l'enfer ne prévaudraient jamais contre elle.

28. *La divinité de Jésus-Christ est donc une vérité invinciblement démontrée ?*

Oui, s'il y a sous le ciel une vérité certainement éclatante, absolument incontestable, c'est que *Jésus-Christ est Dieu*. Il est homme aussi, et c'est ce que montrent les autres articles du symbole des apôtres.

J.-B. LAGARDE,
ancien Directeur de Grand Séminaire.

Histoire du Canada

FORMES DE GOUVERNEMENT

VI.—Régime constitutionnel

En 1791 fut passé l' " Acte Constitutionnel ", 31 George III, ch. 31.

Le nouvel acte constitutif portait, après la division en deux provinces, Haut et Bas-Canada, l'indication de la tenure, la confirmation des lois civiles françaises dans le Bas-Canada, et l'indication des lois qui devaient subsister dans le Haut-Canada ; que

tous les fonctionnaires publics resteraient à la nomination du roi, en commençant par le gouverneur, et demeureraient amovibles à sa volonté; que le libre exercice de la religion serait garanti, ainsi que la conservation des dîmes et droits accoutumés du clergé; que les protestants demeureraient passibles de la même dîme pour leurs ministres; que le roi aurait la faculté d'affecter au soutien de l'église anglicane le septième des terres incultes de la Couronne et de nommer aux cures et bénéfices de cette église dont il est le chef; que le droit de tester de tous ses biens était conféré d'une manière absolue; que le code criminel anglais était maintenu comme loi fondamentale; que dans chaque province serait institué un Conseil législatif à vie à la nomination du roi, composé de quinze membres au moins dans le Bas-Canada, et de sept dans le Haut, et une chambre d'assemblée de cinquante membres au moins dans le Bas-Canada et de seize dans le Haut, élus par les propriétaires d'immeubles de la valeur annuelle de £2 stg dans les collèges ruraux et de £5, dans les villes, et par les locataires de ces mêmes villes payant un loyer annuel de £10; que la confection des lois était déferée à ces deux corps et au roi ou son représentant, formant la troisième branche de la législature et ayant droit de *veto* sur les actes des deux chambres; que la durée des Parlements ne devait pas excéder quatre ans; et que la législature devait être convoquée au moins une fois tous les ans; et enfin que toute question serait décidée à la majorité absolue des voix.

Un Conseil exécutif nommé par le roi fut aussi institué pour aviser le gouverneur, et remplir les attributions de cour d'appel en matières civiles.

Tel fut l'Acte Constitutionnel, qui donnait un gouvernement dans lequel le peuple était appelé à jouer un rôle et au moyen duquel il pouvait faire connaître ses griefs si on ne lui

donnait pas le pouvoir d'obliger absolument l'Exécutif à les redresser. Cette nouvelle charte entra en vigueur le 26 décembre 1791, et dans le mois de mai suivant le Bas-Canada fut divisé en six collèges électoraux ruraux, dont trois élaient chacun deux membres, et trois chacun un.

Cette constitution qui était basée sur la constitution anglaise et qui était un pas de plus vers nos libertés politiques ne constituait pas un gouvernement responsable, c'est-à-dire que les conseillers du roi, nommés par lui, n'avaient aucun compte à rendre de leurs actes au peuple.

Langue Anglaise

LEÇONS D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE PAR J. AHERN

(Tous droits réservés.)

EIGHTEENTH LESSON

IN

1^o

	<i>un crayon,</i>		This is a pencil.
	<i>un morceau de craie,</i>		" piece of chalk.
<i>Montrez</i>	<i>" drap,</i>	<i>dites :</i>	" " cloth.
	<i>" papier,</i>		" " paper.
	<i>votre mouchoir,</i>		" my handkerchief.
	<i>une clé,</i>		" a key.
	<i>une poche de votre habit,</i>		" a pocket.

2^o *Montrez les mêmes objets et dites en montrant chaque objet : What is this ? que la réponse des élèves soit : It is a pencil.— It is a piece of chalk.—It is a piece of cloth.—It is a piece of paper.—It is your handkerchief.—It is a key.—It is a pocket.*

3^o

	<i>le crayon</i>		The pencil is in my pocket.
	<i>le morceau de craie</i>		The piece of chalk is in my pocket.
<i>Mettez</i>	<i>" drap</i>	<i>dans votre poche et dites :</i>	The piece of cloth is in my pocket.
	<i>" papier</i>		The piece of paper is in my pocket.
	<i>votre mouchoir</i>		My handkerchief is in my pocket.
	<i>une clé</i>		The key is in my pocket.

4^o Mettez tous ces objets sur votre pupitre, appelez les élèves un à un et dites :

- Put the pencil IN your pocket.
- “ piece of chalk IN your pocket.
- “ “ cloth “
- “ “ paper “
- “ handkerchief “
- “ key “

Aussitôt qu'un élève aura mis ces divers objets dans sa poche, dites-lui :

- Put the key on my desk.
- “ handkerchief on my desk.
- “ piece of paper on my desk.
- “ “ cloth “
- “ “ chalk “
- “ pencil on my desk.

5^o Pendant que les objets sont sur le pupitre, dites à chaque élève :

Where is the pencil?	It is on your desk.
“ “ piece of chalk?	“ “ “
“ “ cloth?	“ “ “
“ “ paper?	“ “ “
“ my handkerchief?	“ “ “
“ the key?	“ “ “

6^o Remettez dans votre poche,

the pencil.	the pencil.
the piece of chalk.	the piece of chalk.
“ cloth.	“ “
“ paper.	the piece of paper.
your handkerchief.	my handkerchief.
the key.	the key.

Réponse des élèves :

It is IN your pocket.
“ “ “
“ “ “
“ “ “
“ “ “
“ “ “

7^o Appelez le premier élève,—dites-lui de nouveau : Put the pencil IN your pocket. Puis faites lui la question : Where is the pencil? Réponse de l'élève : It is IN my pocket. Alors dites lui : Put the pencil ON the desk : Demandez-lui : Where is the pen-

cil now? Réponse de l'élève : Now it is on your desk. Faites faire cet exercice à tous les élèves.

Appelez le premier élève et dites-lui : Put the piece of chalk IN your pocket. Question : Where is the piece of chalk? Rép. It is IN my pocket. Alors dites-lui : Put ths piece of chalk ON my desk. Question : Where is the piece of chalk now? Rép. Now it is ON your desk. Faites faire cet exercice à tous les élèves. Ainsi de suite pour les autres objets.

Réponses à quelques questions posées par le Bureau des examinateurs catholiques de Québec

Diplôme élémentaire (1)

ARITHMÉTIQUE

1^o Un cultivateur a vendu 89 moutons pour \$640.80. En supposant qu'il les ait achetés \$534. Combien a-t-il gagné sur chaque mouton ?

Solution :

89 moutons ont été vendus...	\$640.80
Les mêmes 89 moutons avaient été achetés.....	534.00
Le gain total est	640.80 - 534 = \$106.80
Le gain sur chaque mouton est $\frac{1}{89}$ de	106.80 = $\frac{10680}{89} = \$1.20$.—Rép.

2^o Un ouvrier qui avait gagné \$254.75 dans une année a économisé \$54. Combien a-t-il dépensé en moyenne par jour ?

(1) Dans le prochain numéro nous publierons les réponses concernant le diplôme modèle, des branches qui suivent : arithmétique, toisé, algèbre et tenue des livres.

Solution :

Cet ouvrier avait gagné dans
une année..... \$254.75
Cet ouvrier avait économisé
dans une année..... 54.00
Donc il avait dépensé dans
l'année \$254.75 - \$54 = \$200.75
Dans 1 journée il doit avoir dé-
pensé $\frac{1}{30}$ de \$200.75 = $\frac{200.75}{30} = 6.691\bar{6}$ = 55 cts.

—Rép.

3° Les $\frac{5}{8}$ d'une pièce de drap valent
\$75.50; Quel est le prix de la pièce
entière ?

Solution :

$\frac{5}{8}$ de la pièce ont coûté \$75.50
 $\frac{1}{8}$ " " " $\frac{75.50}{5}$
 $\frac{8}{8}$ " " coûteront $75.50 \times 8 = \$90.60$.

—Rép.

4° On vend $\frac{1}{3}$ puis $\frac{1}{4}$ d'une pièce de toile,
quelle fraction de la pièce reste-t-il ? Si le
reste a une longueur de $11\frac{1}{2}$ verges, quelle
est la longueur de la partie vendue et de
la pièce entière ?

Solution :

$\frac{1}{3} + \frac{1}{4} = \frac{7}{12} + \frac{3}{12} = \frac{10}{12} = \frac{5}{6}$. On a vendu $\frac{5}{6}$.

Dans la pièce il y avait $\frac{35}{6}$.

$\frac{35}{6} - \frac{10}{6} = \frac{25}{6}$. —1ère Rép. Il reste $\frac{25}{6}$ de
la pièce.

Ce qui reste de la pièce a une longueur
de $11\frac{1}{2}$ vgs ou 23 vgs.

Ce qui reste de la pièce est égal aux $\frac{25}{6}$
de la pièce entière.

Donc $\frac{25}{6} = \frac{23}{6}$ vgs.

$$\frac{1}{6} = \frac{23}{25}$$

$$\frac{25}{6} = \frac{23}{6} \times \frac{25}{23} = 3\frac{1}{2} = 17\frac{1}{2} \text{ vgs.}$$

—2ème Rép.

TENUE DES LIVRES

1° Dites à quoi sert le livre caisse ?

2° Dans quels livres faut-il inscrire
l'opération suivante :

1. J'ai acheté de Edouard Lebrun 100
barils de fleur à \$6 = \$600.

2. Je lui ai donné en paiement \$400 en
espèces (*argent*), mon billet à son ordre
au montant de \$200 ?

1ère RÉPONSE. Dans le livre de caisse,
ou inscrit au débit les recettes et au crédit
les dépenses. La différence entre le débit
et le crédit de la Caisse est le montant en
Caisse.

2ème RÉPONSE. 1° On peut faire les
écritures de cette opération dans le livre
de Factures ou d'*Achats*, si on en tient un,
sinon dans le Brouillard, dans le livre de
Caisse et dans le livre des Effets à payer
(*Billets Payables*).

2° Ou on peut faire les écritures unique-
ment dans le livre de Caisse et dans le
livre des Effets à payer (*Billets Payables*).

J. AHERN.

POESIE

LE CANADA

Salut, ô ciel de ma patrie !
Salut, ô noble Saint-Laurent !
Ton nom dans mon âme attendrie
Répand un parfum enivrant.
O Canada, fils de la France,
Qui te couvrit de ses bienfaits,
Toi, notre amour, notre espérance,
Qui pourra t'oublier jamais ?

Dans tes verdoyantes campagnes,
Où séjourne le vrai bonheur,
Le Canadien a pour compagnes
Les plus saintes vertus du cœur.
Fidèle au culte de ses pères,
De leur exemple il suit la loi,
Et, fuyant les mœurs étrangères,
Il garde sa langue et sa foi.

Heureux qui, dévouant sa vie
A la gloire de te servir,
Sous ton beau ciel, ô ma patrie !
Peut dire, à son dernier soupir :
O Canada, fils de la France,
Toi qui me couvris de bienfaits,
Toi, mon amour, mon espérance,
Qui pourra t'oublier jamais !

O. CRÉMAZIE.

Lettre Pastorale

De nos seigneurs les Archevêques et Evêques des Provinces Ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa, établissant l'œuvre des Missionnaires Agricoles.

Nous, par la Grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêques et Evêques des Provinces Ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa.

Au Clergé Séculier et Régulier et à tous les Fidèles de nos diocèses respectifs, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Jésus-Christ a confié à son Eglise la mission d'enseigner tous les peuples, de répandre partout les lumières de son Evangile et de conduire les âmes au ciel : telle est la fin surnaturelle qu'il lui a assignée. L'Eglise n'a jamais failli à cette mission ; l'histoire de dix-huit siècles est là pour le proclamer hautement.

Mais tout en s'occupant avec une sollicitude spéciale des besoins spirituels de ses enfants, l'Eglise catholique n'a jamais manqué d'offrir et de donner son concours à ce qui pouvait améliorer leur condition matérielle, sans compromettre le salut éternel des âmes ; elle a aidé les individus, elle a protégé les sociétés, elle a mis au service des uns et des autres les ressources de sa puissante organisation et de son immense charité.

Et en effet, pour ne parler ici que de notre pays, comment ont été fondés nos collèges, nos séminaires, nos écoles, nos universités, nos orphelinats, nos hôpitaux ? N'est-ce pas par les soins maternels de l'Eglise catholiques ? Le clergé n'a-t-il pas été à la tête de tous les progrès bien entendus ? N'avons-nous

pas vu des prêtres zélés, courageux, s'enfoncer dans la forêt avec nos braves colons pour les encourager, les soutenir, bénir leurs travaux, leur donner lumières et secours, présider enfin à la fondation de nouvelles paroisses ?

L'Eglise n'a jamais délaissé les intérêts même matériels de notre peuple, et c'est elle, nous ne craignons pas de le dire, qui a soutenu et éclairé sa marche et appuyé ses légitimes revendications à toutes les époques critiques de son histoire.

(à suivre.)

Notes de voyage de M. J.-P. Tardivel

Afin de rendre l'enseignement de la géographie plus attrayant, nous avons souvent conseillé à nos confrères de lire des récits de voyage. Il a déjà été fait mention dans ces colonnes, de *l'Excursion aux climats tropicaux* de feu M. l'abbé Provancher, d'*A travers l'Espagne*, de M. le juge Routhier. Aujourd'hui, nous présentons à nos lecteurs un autre volume très intéressant, écrit en français, ce qui n'est pas peu dire pour un livre canadien, et dont le texte est orné de 24 jolies gravures. Ce livre a pour titre : *NOTES DE VOYAGE en France, Italie, Espagne, Irlande, Angleterre, Belgique et Hollande*, par J.-P. Tardivel, rédacteur de la *Vérité* de Québec.

C.-J. M.

La Terre Sainte photographiée

Le Quotidien de Lévis a décidé de donner en prime à ses lecteurs les scènes exactes et les grands événements de la Bible : le tombeau d'Abraham, le puits de Jacob, le Sinaï, la mer Morte, les tombeaux de David et

d'Absolon, les piscines du roi Salomon, le Harem, les champs de bataille d'Israël. Des vues de Jérusalem la sainte, ses murailles, ses portes, ses rues, les mosquées, ses églises, son peuple, les endroits sacrés, ses nombreuses retraites en dedans des murs.

Le jardin de Gethsémanie, le Golgotha, le Mont des Oliviers, la piscine de Siloam, Jéricho et le Jourdain.

Enfin une reproduction admirable de la terre historique de la Palestine.

La série entière consistera en 7 albums et en tout 112 photographies, lesquelles achetées séparément en détail et photographiées coûteraient au moins 50 cents chacun, ce qui représenterait une somme de \$56.00. Le *Quotidien* donne les moyens de se procurer la série entière pour \$1.00.

Voici comment chacun de nos lecteurs peut bénéficier de cette aubaine :

1^o Envoyez au *Quotidien* 6 coupons, découpés dans ce journal, portant des numéros et dates différentes et 15 cents, en argent ou timbres, au bureau du *Quotidien*, et vous recevrez une série de la "Terre Sainte" photographiée. En faisant votre demande par la malle, envoyez 4 cents extra pour frais de poste. Les coupons de la 1ère série sont en cours depuis le 29 janvier dernier. On peut se procurer les coupons en achetant le *Quotidien*.

2^o Toute personne qui fera parvenir le montant de l'abonnement pour deux ans d'avance au *Quotidien* aura droit à la série complète de la "Terre Sainte Photographiée" soit sept séries. Les souscripteurs qui paieront un an d'avance auront droit à trois séries.

NUMÉRO-SOUVENIR DU CARNAVAL DE QUÉBEC.—Le *Quebec Daily Telegraph* a publié un très joli *Numéro-Souvenir* du carnaval qui vient d'avoir lieu en notre ville. Ce

souvenir consiste en une livraison considérable ornée de fort belles gravures dont deux sur grandes feuilles séparées, en couleur, et représentant, la première : *Québec en hiver* ; la seconde : le *Palais de glace*. Le texte contenu dans cette superbe publication est en français et en anglais.—Prix : 35 cts.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 10 janvier 1894, de nommer M. Alexandre Robichaud, syndic des écoles dissidentes de la municipalité de New-Richmond, comté de Bonaventure, en remplacement du révérend William Cullen, qui a quitté les limites de la municipalité.

LA REVUE CANADIENNE

Revue mensuelle paraissant le 12 de chaque mois, par livraison de 64 pages, ornée de gravures artistiques et de nombreux dessins dans le texte.

La REVUE CANADIENNE a atteint sa 29^{ème} année de publication. Elle s'occupe de religion, histoire, littérature, poésie, beaux-arts, traditions populaires et bibliographie. Sa rédaction ne laisse rien à désirer.

Nous en recommandons fortement la lecture aux membres du corps enseignant. Le prix de l'abonnement est de deux piastres et demie par année.

BEAUCHEMIN & FILS

Propriétaires-administrateurs

256-258, RUE ST-PAUL, MONTREAL

AU NOUVEAU LOCAL

Les éditeurs **Bernard, Fils & Cie.**, ont transporté le siège de leurs affaires dans les spacieuses bâtisses ci-devant occupées par M. THOS. ANDREWS, quincaillier, au No. 5, RUE ST. JEAN, H.-V., porte voisine de M. DUQUET, horloger, où ils sont maintenant installés, et viennent de recevoir directement des manufactures les plus en renom, un grand assortiment de

PIANOS, HARMONIUMS ET INSTRUMENTS

de musique de toute espèce, etc., etc. MACHINES A COUDRE sans rivales, la "DOMESTIC" de New-York. Nouvelle musique VOCALE et INSTRUMENTALE, ACCORD et RÉPARATIONS de pianos, etc., etc.

 Prix modérés et conditions faciles.

No. 5, rue St-Jean, H.-V., Québec.

LIVRES CLASSIQUES

— DE —

J.-B. CLOUTIER

Le Premier livre des enfants : syllabaire d'après une méthode rationnelle, Recueil de leçons de choses illustré, Grammaire française et Devoirs grammaticaux.

Ces livres sont en vente chez tous les libraires.

P. GAUVREAU

LIBRAIRE

122—PIED DE LA COTE LAMONTAGNE—122

BASSE-VILLE, QUEBEC.

Grand assortiment de Cartes Géographiques.—Livres de prix.—Livres classiques, etc., etc., etc.

Rôle de cotisation—Rôle d'évaluation—Rôle de perception—Livre—Caisse pour municipalité.
